

219C0840
FR0000051732-FS0475

23 mai 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

<p>ATOS SE (Euronext Paris)</p>
--

Par courrier reçu le 22 mai 2019, la Société Générale (29 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 17 mai 2019, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ATOS SE.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions ATOS SE hors marché, dans le cadre des activités de négociation, au résultat de laquelle l'exemption de trading s'applique pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général) ; le déclarant ne détient plus aucune action ATOS SE au sens de l'article précité.
